

Date : 28/02/2025

CONSTRUCTION D'UN CREMATORIUM
Rue Belmont
01100 OYONNAX

Zone Ue

Parcelles n° B 326 (partielle) et B 337 (partielle)
Superficie du terrain : 5 055 m²

NOTE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

1/ ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain se situe à Oyonnax, dans la zone urbaine Ue à vocation spécifique de gestion et de développement d'équipements publics de toute nature et des constructions d'intérêt collectif.

Les parcelles sur lesquelles s'implante partiellement le projet sont référencées au cadastre sous les numéros B326 et B337. Le terrain fait l'objet d'une demande de division foncière (PC32) à la présente demande de permis de construire. Il offre une superficie de 5055m² et prend son accès sur le chemin qui longe la limite Nord/Est du cimetière dans la continuité de la rue Belmont.

Le terrain est entièrement boisé et présente un fort dénivelé. Les limites du terrain suivent les courbes topographiques majeures. Un talus et fort fossé sont présents sur tout la frange Ouest du terrain et la topographie dessine une zone plus plane fond de parcelle

2/ PRESENTATION DU PROJET :

- Quel aménagement est prévu pour le terrain :

Le bâtiment s'implante en fond de terrain sur une zone où les pentes sont les plus faibles afin de minimiser les nivellements de terrain et d'avoir un impact maîtrisé sur l'environnement présent. Le fossé, agissant comme une barrière naturelle est non modifiée et les aménagements paysagers sont réalisés à partir de la crête haute du talus. Ainsi, les mouvements de terre pour créer les plateformes sont limités et une attention particulière est apportée à la végétation déjà en place, avec un défrichage minimum.

Un cheminement piéton relie l'entrée du terrain au bâtiment en desservant le parking. Il se prolonge pour relier les 3 parvis, celui de l'entrée principale, de la salle de cérémonie et celui de la salle de

convivialité. Cet aménagement permet de proposer un parcours de sortie par l'extérieur dans la marche en avant des familles.

■ Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ? :

Le projet consiste en la construction d'un crématorium. Le bâtiment est divisé en deux zones. L'une permet d'accueillir le public et l'autre est dédiée aux locaux du personnel et aux équipements de crémation. Ce projet répond à la réglementation du code du travail ainsi qu'à la réglementation ERP.

L'implantation du crématorium en fond de parcelle sur la partie la plus plane, est fixée dans le but de minimiser les déblais et remblais. Également, cette implantation est pensée pour que la construction se fonde au milieu du bois.

La morphologie bâtie est conçue tel un assemblage de volumes différents et qui abritent des fonctions distinctes. Trois volumes principaux, aux profils de maison archétypale et rappelant le tissu urbain environnant accueillent respectivement le hall d'accueil, la salle de cérémonie et la salle de convivialité. Ces volumes sont plus hauts et présents. Ils sont habillés d'un bardage en zinc à joint debout vert et de pignons en bardages bois et vitrages. Des volumes bas sont traités avec un enduit aux tons pierre pour créer des liaisons sobres entre les fonctions publiques principales et ainsi les mettre en avant. Ils sont couverts d'une toiture plate et végétalisée. Ces derniers accueillent les espaces aux fonctions secondaires, tels que les sanitaires, les locaux techniques et locaux du personnel. Enfin, un dernier volume rectangulaire à toiture plate avec acrotère surélevé accueille les équipements de crémation, à savoir la salle du four et la salle d'introduction. Ce volume, qui du fait de sa fonction nécessite une hauteur conséquente, est également traité en enduit de manière à s'effacer en arrière-plan des volumes qui l'entourent. Il s'agit de l'unique volume construits en maçonnerie. Les autres volumes sont quant à eux construits en MOB (mur à ossature bois) et en charpente bois.

■ Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ? :

Un jeu de murs de soutènement est créé pour marquer la limite principale avec la voie d'accès. En se retournant, il accueille l'escalier, les logettes et boîte aux lettres, accompagne une première séquence du cheminement piéton tout en le sécurisant en bord de fossé. C'est également ce jeu de murets qui permet de faire office de socle au carport qui recouvre les places de stationnement PMR. Le carport se prolonge notamment par-dessus le cheminement piéton de manière à matérialiser une séquence d'entrée, tel un proche qui annonce l'entrée dans l'enceinte du lieu de recueillement.

A l'interruption du muret qui accompagne le cheminement, une clôture fine en maille d'une hauteur de 1m s'insère dans les massifs arbustifs en crête de talus sur la limite Ouest et se poursuit sur l'intégralité du pourtour du terrain rejoignant le muret d'accès au niveau du portail véhicule. Couplée de la sorte avec la végétation, elle s'insère harmonieusement dans le paysage et se fait discrète. L'environnement boisé du site sera complété de nombreux arbres pour permettre d'ombrager l'ensemble des espaces extérieurs.

■ Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ? :

Les coloris et matériaux employés sont régis selon la description ci-contre :

- Façades enduit couleur Pierre grisé finition taloché fin
- Façades bardage en Zinc à joint debout pré-patiné vert
- Couverture bardage en Zinc à joint debout pré-patiné vert
- Menuiseries à grilles à ventelles, et portes techniques en Aluminium laqué Gris RAL 7044
- Menuiseries et façade rideau en bois
- Menuiseries et portes (salle de convivialité) en Bois/Aluminium laqué couleur Vert Zinc
- Bardage de façade en lame de bois pose verticale
- Couverture toiture technique plate étanchée
- Couvertine en aluminium laqué sur acrotères RAL 7044
- Etanchéité membrane bicouche élastomère sur toiture technique
- Complexe de toiture végétalisée type semi-intensive épaisseur de substrat 30cm

■ Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ? :

Se référer à la notice paysagère en Annexe PC04b

Les trois strates végétales sont représentées avec des par terre de couvre-sols aux pieds des arbres en cépées et à hautes tiges. Des massifs arbustifs denses sont prévus en limites, en pourtour des cheminements et ponctuellement disposés en îlots qui se parsèment sur le site. Ils accompagnent le parcours dans une ambiance fleurie tout en formant des barrières naturelles qui permettent de maintenir à distance des fossés et du bois environnant.

L'ambiance de sous-bois est notamment recherchée pour prolonger naturellement la végétation de l'environnement du site.

■ Comment sont traités organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ? :

Se référer à l'étude de stationnements en annexe.

Un premier linéaire de stationnements en bataille est disposé en limite du terrain le long de la voie d'accès. Ces places, qui suivent la pente naturelle de la voirie sont libres d'accès. De part et d'autre, se trouve les entrées au site du crématorium. En point bas, un accès piéton via un escalier maçonné et un portillon et en point haut, un portail pour l'accès des véhicules.

Ce premier espace de stationnement est surplombé par un parking mis à niveau de la voirie d'accès via des murs de soutènements. Se rapprochant de l'altimétrie du bâtiment, les places PMR y sont ainsi disposées au plus près du cheminement piéton d'accès qui est adapté à toutes les mobilités. Celles-ci sont abrités d'un carport et sont clairement identifiées par le marquage au sol et la signalétique.

Une voie en enrobé longe la limite Sud/Est pour desservir la cour de service équipées de places de stationnements dédiées au personnel. Le corbillard pourra ainsi guider le cortège de voitures de la famille dans le site jusqu'au parking et poursuivre sa route vers le fond du terrain. Un auvent métallique permettra le déchargement des véhicules à l'abris des intempéries.

Nombre de stationnements :

- 10 places en pavés drainants en accès libre
- 19 places en enrobé sur le parking public en accès contrôlé dont 2 places PMR

Soit un sous-total de 29 places publiques

- 4 places dans la cour de service réservé au personnel.

Soit un nombre total de 33 places.

3/ RECAPITULATIF DES SURFACES

Surface générale :

Surface du Terrain = $5\,055m^2$

Emprise au sol :

Emprise au sol du bâtiment = $721,2m^2$

Emprise au sol Abri technique = $52,1m^2$

Emprise au sol Carport = $63,9m^2$

TOTALE = $837,2m^2$ soit un CES = $16,5\%$

Surface de pleine terre : $2\,914m^2$ soit un CPT = $57,6\%$

Surface de toiture végétalisée semi-intensive : $212m^2$

Surface de plancher totale = $629,4m^2$

4/ GESTION DES EAUX PLUVIALES : voir Note de gestion Eaux pluviales en annexe ci-jointe.

Sébastien CHAPUT - Architecte DPLG

ART-CAM Architectures

28 02 25
OGF
William RICHARD
Directeur service travaux et maintenance
Imm. Canopy 6 rue Général Audran - 92400 COURBEVOIE
OGF SA Capital 40 904 685€ - RCS PARIS B 542 076 759
SIRET : 542 076 759 3476 - Habilitation : n° 24-75-001